



**RÉPONSE DU 31 JUILLET 2023**

**AU RAPPORT DÉFINITIF**

**DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES**

Accusé de réception en préfecture  
014-211403381-20230928-D23-76-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2023  
Date de réception préfecture : 28/09/2023

A l'automne 2021, la Chambre Régionale des Comptes de NORMANDIE a mené un audit sur la gestion de la commune pour les exercices 2016 à 2020. Transmis le 24 mai 2022, le rapport d'observations définitives a été reçu en mairie le 7 juin 2022. Sous un délai d'un mois, nous avons présenté nos observations. Le Maire qui était en fonction pendant pratiquement tous les exercices (Jean-François MOISSON) a également présenté les siennes.

Le rapport d'observations définitives, complété des réponses apportées par les 2 parties, a été reçu en mairie le 8 juillet 2022.

Conformément aux dispositions de l'article L 243-6 du Code des juridictions financières, ledit rapport a été présenté aux membres du conseil municipal de HOULGATE lors de la séance du 26 juillet 2022.

Depuis cette date, les actions correctives engagées ont été poursuivies et la très grande majorité d'entre elles sont arrivées à leur terme positivement ; toutes les autres le seront dans les 6 / 8 mois qui viennent ou au plus tard pour fin 2024.

Un an après, et conformément aux dispositions de l'article L 243-9 du Code des Juridictions financières, un rapport sur les actions entreprises doit être présenté à l'assemblée délibérante. Ce rapport sera communiqué à la Chambre Régionale des Comptes de NORMANDIE dès présentation aux membres du Conseil Municipal. Compte-tenu de la période estivale qui est particulièrement chargée dans une station balnéaire comme la nôtre, ainsi que des congés d'été, ce rapport est présenté lors du premier conseil municipal après l'été, soit le 27 septembre 2023.

Le présent rapport reprend le même formalisme que celui présenté mi 2022 en réponse immédiate au rapport d'observations définitives de la C.R.C. afin de mieux visualiser avec l'utilisation de feux tricolores les avancées entre le 26 juillet 2022 et le 31 juillet 2023.



Comme vous pourrez le lire, les actions correctives ont bien été engagées comme demandé dès le rapport initial, et les actions sont déjà bien avancées.









*Très respectueusement.*

**Olivier COLIN,**  
Maire de HOULGATE




# SYNTHESE DU RAPPORT (S1 à S6)

RAPPORT DÉFINITIF	RÉPONSE AU 30/06/2022	Réalisé au 30/06/2022	RÉPONSE AU 31/07/2023	
<p><b>S1</b> Petite ville de villégiature balnéaire, la station d'Houlgate (moins de 2.000 habitants) présente un nombre très important de résidences secondaires et une population majoritairement âgée de plus de 60 ans. Les efforts d'accueil et d'animation déployés permettent à la commune de bénéficier d'un classement comme station de tourisme, lui ouvrant droit à des avantages fiscaux, <b>sans toutefois que la procédure complémentaire de surclassement démographique ait abouti à ce jour, cette situation constitue une source de irrégularités.</b></p>	<p>La procédure de classement de notre Commune comme « Station de Tourisme » a bien été établie et régulièrement renouvelée (Arrêté Préfectoral du 20.5.2021).</p> <p>La procédure complémentaire de surclassement démographique, qui avait été initiée fin 1999 (délibération du Conseil Municipal du 29.10.1999) n'a en revanche jamais été concrètement menée à son terme.</p> <p>Nous avons relancé dès début 2022 la procédure.</p> <p>Cette procédure correspondante a donné lieu à une délibération du Conseil Municipal en date du 08.03.2022 et s'est conclue par <b>l'Arrêté Préfectoral du 15.03.2022 validant un surclassement démographique pour un niveau de 20.000 à 40.000 habitants.</b></p>		<p>Procédure finalisée le 15 mars 2022 par la signature d'un arrêté préfectoral de surclassement démographique.</p>	







Réception en préfecture  
 le 14/11/2023  
 N° de dossier : 20230928-D23-16-DE  
 N° de dossier de transmission : 28/09/2023  
 Réception préfecture : 28/09/2023

RAPPORT DÉFINITIF	RÉPONSE AU 30/06/2022	Réalisé au 30/06/22	RÉPONSE AU 31/07/2023	
<p><b>S2</b> Membre de la communauté de communes «Normandie Cabourg Pays d'Auge », créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017, <b>Houlgate a notamment conservé pour l'heure les compétences en matière d'urbanisme et surtout de la gestion de l'eau, constituée en régie</b>, qui contribue à alourdir les charges de personnel de la ville, lesquelles atteignent 64 % des charges de gestion en 2020.</p>	<p><b>L'Urbanisme</b> fait partie des compétences qui seront transférées à la NCPA à partir de 2026. La Commune de Houlgate travaille d'ores et déjà en concertation avec NCPA sur le futur PLU en cours de modification.</p> <p><b>La gestion de l'Eau</b> pour Houlgate est en effet assurée en <b>Régie</b> et déjà mutualisée depuis nombre d'années avec le SMPH (Syndicat Mixte du Plateau d'Heuland, regroupant 14 communes de l'arrière-pays situées juste derrière Houlgate). Ce service capable de réagir et d'intervenir très rapidement en cas de problème sur le réseau (astreinte 24h/24 et 7j/7) <b>est stratégiquement très important</b>, car nous sommes également producteurs d'eau.</p> <p>La loi NOTRe d'août 2015 prévoit que <b>la compétence « Eau » sera reprise par les Communautés de Communes au 01.01.2026</b>.</p> <p>Des études et des travaux préparatoires sont en train d'être initiés entre le SMPH, le Syndicat de Dozulé-Putot, la commune de Dives-sur-Mer et Houlgate <b>afin de pouvoir nous structurer au mieux et être en ordre de marche pour cette compétence d'ici au plus tard 2026</b>.</p> <p>Conscient du poids très important des <b>charges de personnel</b> pour la Ville de Houlgate <b>nous optimisons progressivement</b> le poids de celles-ci afin de nous permettre de dégager <b>une marge de manœuvre dans notre budget de fonctionnement</b>.</p> <p>A titre d'exemple, l'opération du Camping Municipal dont l'exploitation et la modernisation ont été confiées cette année à une société externe, permet de réduire le personnel de 2 agents et de dégager près de 150.000 € par an de marge de manœuvre.</p>	<p></p> <p></p> <p></p>	<p><b>Urbanisme</b> : une révision du PLU de Houlgate est actuellement en cours (délibération n° 21-64 du 22 juillet 2021 prescrivant la révision du PLU). L'objectif est qu'elle soit terminée au plus tard pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2024.</p> <p><b>La compétence « eau » :</b></p> <p>Le marché concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études liées à la mutualisation est en cours de passation (rapport d'analyse des offres et choix le 13 septembre 2023) et devrait être notifié au titulaire au cours du mois de septembre 2023. L'Agence de l'Eau Seine Normandie a été approchée afin d'avoir un accord de principe pour le financement partiel des études.</p> <p>Le périmètre de l'étude est désormais limité aux communes de Houlgate, Dives-sur-Mer et au SMPH ; le syndicat de Dozulé – Putot ayant décidé de se retirer, mais tout sera préparé pour les intégrer si le syndicat le souhaitait.</p> <p>La marge de manœuvre du budget de fonctionnement a favorablement évolué puisque la marge nette dégagée en 2022 est d'environ 800 000 €.</p>	<p></p> <p></p> <p></p>





Accusé de réception en préfecture  
014-21-1403381-20230928-D23-76-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2023  
Date de réception préfecture : 28/09/2023

RAPPORT DÉFINITIF	RÉPONSE AU 30/06/2022	Réalisé au 30/06/22	RÉPONSE AU 31/07/2023	
<p><b>S3</b> Les ressources communales sont fondées en grande partie sur la fiscalité des ménages, en progression constante sur la période, pour atteindre un niveau qui reste toutefois modéré grâce aux autres recettes dont bénéficie la ville, <b>essentiellement les produits des jeux, pour 20 % du total, dont la conjoncture de 2020 a rappelé la fragilité, et la perception directe de la taxe additionnelle sur les droits de mutation, autour de 13 %.</b></p>	<p>La conjoncture sanitaire actuelle a certes rappelé la fragilité de ces revenus, mais a en même temps montré que cette fragilité était malgré tout assez relative, en effet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Les produits des Jeux qui ont fortement baissé en 2020 comme en 2021 sont remontés sans problème en 2022.</li> <li>ii. Les produits des Droits de Mutation ont en revanche fortement progressé sur ces 2 années très particulières et restent à un niveau très important.</li> </ul> <p>Notre priorité absolue reste bien de faire des économies en termes de fonctionnement et de pérenniser/renforcer ces 2 produits particuliers pour les années qui viennent.</p> <p><b>Pour les jeux du Casino nous prévoyons de les déplacer sur un terrain situé plus à l'arrière de Houlgate en 2025</b> (lorsque la DSP arrivera en renouvellement), ce qui devrait permettre d'une part aux produits des jeux de progresser de manière importante et d'autre part à la commune de percevoir chaque année des loyers importants (restaurant lounge bar sur la terrasse du Casino)</p>		<p>Le montant de la recette du produit des jeux du casino a battu son record historique en 2022 (852 473 €) et les droits de mutation (584 063 €) ont encore été très élevés en 2022.</p> <p>Pour le budget 2023, nous avons été très prudents sur les montants des recettes à percevoir (762 000 € pour le produit des jeux et 400 000 € pour les droits mutation).</p> <p>S'agissant du casino, la dernière étape importante et en cours est le déplacement des jeux.</p> <p>Ce projet est plus que jamais d'actualité et nous avons obtenu le feu vert des services du Département du Calvados et de l'Etat pour le terrain que nous envisageons pour l'implantation de ce projet.</p> <p>Une négociation est actuellement en cours avec les propriétaires du terrain et le prix a été arrêté. Un achat qui permettra de réaliser le projet.</p> <p>Objectif est de pouvoir lancer l'opération dans les 3 mois à venir.</p> <p>Il faudra être prêt pour le renouvellement de la DSP du casino à la fin de l'année 2025.</p>	  

Accusé de réception en préfecture  
 014-211403381-20230928-D23-76-DE  
 Date de télétransmission : 28/09/2023  
 Date de réception préfecture : 28/09/2023

RAPPORT DÉFINITIF	RÉPONSE AU 30/06/2022	Réalisé au 30/06/22	RÉPONSE AU 31/07/2023	
<p><b>S4</b> La faiblesse de l'investissement a permis de maintenir un endettement maîtrisé sur la majeure partie de la période. Si l'intention affichée par la nouvelle équipe municipale de relancer les opérations d'investissement est cohérente avec ce constat, l'alourdissement de l'encours de la dette, par refinancement et emprunts nouveaux à la fin de l'année 2020, <b>appelle une certaine vigilance et la recherche d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement.</b></p>	<p>Notre nouvelle équipe depuis le Printemps 2020 a adopté et mis en œuvre une politique volontariste d'investissements et nous avons choisi au 2<sup>ème</sup> semestre 2020 de procéder à un ré-étalement de notre dette pour quelques emprunts dont les taux étaient historiquement assez élevés.</p> <p>Chaque année nous assurons <b>un équilibre du budget de fonctionnement</b>, et dégageons avec certitude <b>une Capacité d'Autofinancement Nette positive suffisante.</b></p> <p>En plus de l'opération du Camping nous avons lancé une opération d'<b>audit de l'ensemble du Patrimoine Immobilier et Mobilier</b> de la Commune et de nos <b>processus internes.</b></p> <p>Cette mission, qui est confiée à un externe (vacataire) qui a démarré dès le 21 février 2022, va nous permettre de bénéficier <b>d'une base actualisée, cohérente et complète pour l'été 2022</b> à partir de laquelle nous allons travailler.</p>	    	<p>L'équipe municipale a une politique volontariste pour un meilleur équilibre financier. C'est un sujet de vigilance très important qui a fait l'objet d'une réunion publique en février 2023. La stratégie budgétaire mise en place permet de connaître précisément la situation financière de la collectivité et les marges dégagées d'autofinancement.</p> <p>L'audit de l'ensemble du patrimoine immobilier et mobilier de la commune a été réalisé avec succès et a fait l'objet d'une présentation aux membres du conseil municipal lors d'un conseil en commission le 30 novembre 2022. La base a été actualisée et est cohérente, complète et à disposition. Elle sert pour tout ce qui est immobilisations physiques et comptables, aux projets engagés ou ébauchés.</p> <p>Quelques projets significatifs en ont été déduits et sont en cours d'étude actuellement pour valider la faisabilité et la possibilité d'économies correspondantes de fonctionnement.</p>	    

Accusé de réception en préfecture  
014-211403381-20230928-D23-76-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2023  
Date de réception préfecture : 28/09/2023



RAPPORT DÉFINITIF	RÉPONSE AU 30/06/2022	Réalisé au 30/06/22	RÉPONSE AU 31/07/2023	
<p>S5 Parallèlement, le défaut de suivi de l'exécution des délégations de service public, en particulier celle du casino et les subdélégations du domaine public de la plage, les insuffisances de la gestion de la commande publique et des ressources humaines ou encore l'absence de comptabilité d'engagement et d'inventaire de l'actif, <b>plaident pour un renforcement de ces fonctions centrales de gestion.</b> Il convient donc de conduire une réflexion sur la répartition des effectifs au sein de l'administration communale.</p>	<p><b>Notre objectif</b> est bien <b>de renforcer - comme suggéré par les Auditeurs - les fonctions centrales de gestion.</b></p> <p><b>Nous avons déjà commencé très concrètement</b> avec la mise en place dans les fonctions, <b>de profils adéquats</b> pour les principaux postes de responsabilité (Sces Techniques, Finances &amp; RH, Sce des Eaux), ainsi qu'avec le recrutement d'un agent compétent pour un nouveau poste en charge de la Commande Publique et travaillant étroitement avec notre DST et avec notre DGS.</p> <p><b>Notre volonté est de poursuivre dans ce sens</b>, et de nous renforcer d'ici fin 2022 avec la création d'un <b>nouveau poste (Cadre B) en charge de tous les processus internes, du suivi de tous nos projets, contrats de DSP, ou Conventions</b> (existantes ou à venir), du premier niveau de réflexion juridique, ainsi que des engagements et inventaires.</p>	          	<p>La mise en place de ces nouveaux profils adéquats porte déjà ses fruits et une réflexion a été de plus déjà engagée sur une restructuration globale et un nouvel organigramme est en cours d'élaboration et qui a déjà évolué 2 fois. L'objectif est une meilleure répartition des tâches avec des postes à responsabilités élargies.</p> <p>Ce point fait partie de la réflexion en cours décrite ci-dessus.</p>	          

Accusé de réception en préfecture  
014-211403381-20230928-D23-76-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2023  
Date de réception préfecture : 28/09/2023

RAPPORT DÉFINITIF	RÉPONSE AU 30/06/2022	Réalisé au 30/06/22	RÉPONSE AU 31/07/2023	
<p><b>S6 Plusieurs actions amorcées récemment traduisent la volonté de la municipalité, depuis la fin de l'année 2020, de répondre à ces faiblesses,</b> tel le travail engagé sur la commande publique, grâce au recrutement d'un référent des achats, la réflexion de fond sur les délégations de service public ou le projet de programmation des investissements.</p>	<p>Depuis l'arrivée de notre nouvelle équipe (élue mi-Mars mais en fonction seulement depuis fin mai 2020 du fait du Covid), nous avons en effet, comme cela transparait clairement dans les points S1 à S5 ci-dessus, une ferme volonté</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. D'une part de tout mettre en ordre le plus rapidement possible,</li> <li>ii. D'autre part de nous organiser et de nous structurer pour cela,</li> <li>iii. Et enfin de dégager les marges de manœuvre indispensables à la réalisation de cette mise en ordre et des investissements indispensables à notre ambition pour notre Commune.</li> </ul> <p>Plusieurs actions volontaristes ont été lancées depuis fin 2020.</p>		<p>L'objectif est de finaliser ces points pour fin 2023 – début 2024.</p> <p>Des marges de manœuvres significatives ont déjà été dégagées sur 2022 (cf. point S2 ci avant).</p>	



# PRINCIPALES RECOMMANDATIONS (R1 à R3)

RAPPORT DÉFINITIF	RÉPONSE AU 30/06/2022	Réalisé au 30/06/22	RÉPONSE AU 31/07/2023	
<p><b>R1. Améliorer la prévision des dépenses de fonctionnement</b></p>	<p>Objectif à réaliser pour fin 2023</p>		<p>Les postes budgétaires délicats du fait de leur impact important sur le résultat financier (énergie, personnel, animations, associations ...) font l'objet d'une attention particulière. Des procédures sont mises en place afin de faire « la chasse au gaspi ».</p> <p>Ex :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmation des chaudières et révision des consignes de chauffe des bâtiments communaux par rapport à l'occupation des locaux afin de limiter les temps de chauffe des bâtiments en fonction des présences ;</li> <li>• Extinction de l'éclairage public la nuit afin de réduire de 50 % la consommation énergétique correspondante eu égard à la forte augmentation des coûts de l'énergie ;</li> <li>• Des audits énergétiques ont été réalisés en 2023 par un bureau d'études mandaté par le SDEC dans les bâtiments communaux les plus énergivore (mairie, salle des fêtes, groupe scolaire). Les rapports définitifs seront présentés le 19 septembre 2023.</li> </ul> <p>Parmi les projets en cours d'étude mentionnés, des réflexions spécifiques sont engagées pour regrouper les associations avec la construction d'un bâtiment à énergie positive et la désaffectation des anciens locaux associatifs en faisant une halle des sports et des associations. Le terrain idéal correspondant a déjà été acquis par la mairie.</p>	

Accusé de réception en préfecture  
 014-211403381-20230928-D23-76-DE  
 Date de télétransmission : 28/09/2023  
 Date de réception préfecture : 28/09/2023





Les autres dépenses sont plutôt bien maîtrisées et font du coup l'objet d'une bonne prévision.

Le budget alloué aux animations et aux associations est précis (enveloppe annuelle), mais il a bien remonté suite au COVID. Les membres de la CATAC sont sensibilisés à l'aspect financier.



S'agissant des frais de personnel, nous travaillons à une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences de la collectivité pour ne pas faire augmenter l'enveloppe budgétaire de frais de personnel (travail sur les compétences en interne, réorganisation des équipes avec un travail de l'organigramme, formations).

La volonté des de contenir les frais de fonctionnement et surtout d'amplifier l'investissement en fonction de nos moyens.

Accusé de réception en préfecture  
014-211403381-20230928-D23-76-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2023  
Date de réception préfecture : 28/09/2023





RAPPORT DÉFINITIF	RÉPONSE AU 30/06/2022	Réalisé au 30/06/22	RÉPONSE AU 31/07/2023	
<p><b>R2. Assurer le suivi de l'exécution des délégations de service public</b></p>	<p>Dès le début de notre mandature, nous avons mis en place dès l'été 2020 <b>une Commission consultative en charge des Marchés Publics et de la Préparation et du Contrôle des DSP</b>. Sachant que cette Commission n'est ni la Commission officielle d'Appel d'Offres (<i>à partir des seuils définis officiels</i>), ni la Commission « réglementée » pour les DSP et Concessions (<i>dont le rôle est bien défini et encadré par les textes</i>).</p> <p>Depuis mi-2020, notre priorité a porté sur les marchés publics, et sur les DSP Plage à renouveler d'urgence. Le suivi des DSP est prévu à compter de septembre 2022.</p>	<p></p> <p></p>	<p>Pour la DSP de la plage – pôle Ouest et Est, une réunion des membres de la Commission « des marchés et contrôle des délégations de service public » a eu lieu avec chaque délégataire le 9 janvier 2023 afin d'une part de faire le bilan de l'année 2022, mais d'autre part d'envisager des évolutions pour la saison à suivre. Cette même procédure sera bien évidemment poursuivie chaque début d'année dès que nous disposerons du bilan de l'année précédente.</p> <p>Pour la DSP du casino de nombreuses discussions et mises au point ont eu lieu avec le délégataire tout au long de l'année 2022 afin notamment d'une part d'améliorer les abords du bâtiment du restaurant de la terrasse et d'autre part de mieux cibler les manifestations et actions initiées ou soutenues par le casino. Début 2024 une réunion complète de bilan sera organisée avec le délégataire.</p>	<p></p> <p></p>

Accusé de réception en préfecture  
014-211403381-20230928-D23-76-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2023  
Date de réception préfecture : 28/09/2023



RAPPORT DÉFINITIF	RÉPONSE AU 30/06/2022	Réalisé au 30/06/22	RÉPONSE AU 31/07/2023	
<p><b>R3. Procéder au recensement des achats.</b></p>	<p>Nous devons <b>organiser les achats et mettre au point les procédures correspondantes.</b>            Cette tâche débutera fin 2022 avec pour <b>objectif d’avoir fin 2023 un système opérationnel fiable.</b></p>		<p>Les marchés publics font l’objet d’un recensement et un tableau est édité annuellement.            Une procédure d’achat a été renforcée par le biais du magasin situé aux services techniques et qui centralise les commandes.            L’ensemble des procédures sera finalisé pour mi 2024.</p>	

Accusé de réception en préfecture  
 014-211403381-20230928-D23-76-DE  
 Date de télétransmission : 28/09/2023  
 Date de réception préfecture : 28/09/2023




## OBLIGATIONS DE FAIRE (OF4 à OF8)

RAPPORT DÉFINITIF	RÉPONSE AU 30/06/2022	Réalisé au 30/06/22	RÉPONSE AU 31/07/2023	
<p><b>OF4. Mettre en place une comptabilité des engagements exhaustive et veiller à l'exactitude des restes à réaliser (RàR)</b></p>	<p>Notre Directeur des Services Techniques, arrivé en octobre 2020 et très chargé dès son arrivée pour tout remettre en ordre et assurer les passations de marchés souhaitées, a malgré tout, compte tenu de l'importance du sujet, pu mettre en place, dès fin 2021, un suivi opérationnel très clair des investissements, des engagements correspondants, et des Restes à Réaliser pour l'année suivante. Nous disposons, à fin 2021, des documents, de toute la transparence et de toute la fiabilité sur ce sujet.</p> <p><b>Une formalisation plus systématique et pérenne sera affinée pour fin 2022.</b> Dans sa mission indiquée en fin du paragraphe 4 de la synthèse, l'Auditeur Externe (<i>arrivé le 21 février 202</i>) prendra en compte la formalisation de cette procédure, qui devra également faire le lien entre toutes les immobilisations recensées et les nouveaux engagements, afin que ces derniers puissent être aussitôt pris en compte dans notre base de données.</p>	<p></p> <p></p>	<p>Une procédure interne est en cours de définition afin de mettre en place l'engagement des dépenses.</p> <p>Les Restes à Réaliser sont recensés à chaque fin d'année et sont transmis aux services de la DGFiP.</p> <p>Compte-tenu du passage à la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et de la nécessité d'avoir au préalable un état de l'actif précis à jour, l'engagement des dépenses n'a pas pu être mis en place. Ce sujet sera finalisé après le passage à la M57 au cours de l'année 2024 et surtout avec le suivi de l'engagement des dépenses.</p>	<p></p> <p></p>



Accusé de réception en préfecture  
014-211403381-20230928-D23-78-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2023  
Date de réception préfecture : 28/09/2023

RAPPORT DÉFINITIF	RÉPONSE AU 30/06/2022	Réalisé au 30/06/22	RÉPONSE AU 31/07/2023	
<p><b>OF5. Établir un inventaire physique et comptable des immobilisations</b></p>	<p><b>La mission que nous avons confiée à un Auditeur Externe (depuis le 21 février 2022) permettra :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. De recenser physiquement l'ensemble des immobilisations de façon exhaustive et précise,</li> <li>ii. D'actualiser les inventaires en conséquence (<i>Commune et Trésorerie</i>)</li> <li>iii. De mettre en place ou de préciser les procédures de gestion de ces immobilisations et de leur suivi,</li> </ul> <p>Avec pour objectif <b>d'être en ordre de marche sur ce point au plus tard fin 2022</b>. L'introduction au 01.01.2024 de la M57 sera prise en compte.</p>		<p>Un travail très important a été réalisé en interne pour mettre à jour notre état de l'actif / inventaire. Cet état mis à jour a été transmis aux services de la DGFIP en juin 2023 pour une mise en concordance des états de l'ordonnateur et le comptable.</p> <p>Dès retour des services de la DGFIP, ce point sera définitivement résolu. Compte-tenu du nombre d'écritures transmises, cela prendra du temps pour le retour.</p>	

Accusé de réception en préfecture  
 014-211403381-20230928-D23-76-DE  
 Date de télétransmission : 28/09/2023  
 Date de réception préfecture : 28/09/2023



RAPPORT DÉFINITIF	RÉPONSE AU 30/06/2022	Réalisé au 30/06/22	RÉPONSE AU 31/07/2023	
<p><b>OF6. Formaliser les mises à disposition d'équipements sportifs aux associations et de personnels auprès du centre communal d'action sociale</b></p>	<p>Ce point figure en tête de nos priorités de mises au point pour <b>début 2023</b>.</p> <p><b>Pour les Associations</b>, chaque année les subventions financières allouées sont discutées, mais sans prendre en compte de façon claire et transparente les mises à disposition d'équipements ou de locaux accordées par la Commune depuis toujours. Un éclaircissement et une formalisation sont nécessaires pour que les Elus décident en toute connaissance de cause. Chaque convention précisera bien les droits et obligations de chaque partie.</p> <p>De même concernant la mise à disposition <b>de personnel communal pour une entité, un service, voire une association (dont le cas du CCAS)</b> une clarification devra être apportée en amont et la convention précisera et documentera ce point de façon claire, complète, et transparente.</p> <p>De plus un suivi régulier des biens et des ressources ainsi mis à disposition au travers des conventions signées sera mis en œuvre <b>au plus tard d'ici mi-2023</b>.</p>		<p>S'agissant des associations : la mise en ordre progressive avec rédaction de projets de conventions de mise à disposition des locaux et du personnel. Les membres de la CATAC travaillent actuellement à la préparation desdites conventions. Elles devraient toutes être signées au 1<sup>er</sup> trimestre 2024.</p> <p>S'agissant du CCAS : une convention de mise à disposition du personnel est en cours de rédaction. Celle-ci sera soumise à approbation du conseil municipal avant la fin de l'année 2023.</p>	  

Accusé de réception en préfecture  
 014-211403381-20230928-D23-76-DE  
 Date de télétransmission : 28/09/2023  
 Date de réception préfecture : 28/09/2023

RAPPORT DÉFINITIF	RÉPONSE AU 30/06/2022	Réalisé au 30/06/22	RÉPONSE AU 31/07/2023	
<p><b>OF7. Mettre fin à la prime de service irrégulière et incompatible avec le principe du RIFSEEP</b></p>	<p>Nous avons bien noté ce point important. En y associant les Représentants du Personnel, <b>nous y avons remédié dès juin 2022</b> afin que cette prime soit intégrée dans le RIFSEEP comme précisée dans <b>les délibérations du Conseil Municipal du 24 mai 2022.</b></p>		<p>Point réglé en juin 2022.</p>	

Accusé de réception en préfecture  
014-211403381-20230928-D23-16-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2023  
Date de réception préfecture : 28/09/2023



RAPPORT DÉFINITIF	RÉPONSE AU 30/06/2022	Réalisé au 30/06/22	RÉPONSE AU 31/07/2023	
<p><b>OF8. Établir un Rapport Social Unique</b></p>	<p>Nous avons entamé le projet d'établissement d'un Rapport Social Unique dès la mi-2021 et nous avons régulièrement un groupe de travail avec les représentants du personnel à ce sujet.</p> <p><b>Le RSU sera disponible et officiellement entériné en Conseil Municipal courant du 4<sup>ème</sup> trimestre 2022.</b> L'engagement correspondant a été pris devant les Représentants du Personnel.</p>		<p>Le RSU 2021 a été présenté aux représentants du personnel le 15 octobre 2022 et au conseil municipal le 15 novembre 2022.</p> <p>Le Rapport social unique 2022 sera présenté aux membres du Comité Social Territorial en octobre 2023, et présenté aux membres du conseil municipal lors d'une réunion à suivre.</p>	

Accusé de réception en préfecture  
014-211403381-20230928-D23-76-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2023  
Date de réception préfecture : 28/09/2023

## EN CONCLUSION

Depuis l'audit réalisé par la Chambre Régionale des Comptes en 2021 et la réception du rapport d'observations définitives et de ses annexes le 8 juillet 2022, élus et agents ont été amenés à engager une grande réflexion pour arrêter une véritable stratégie politique à moyen et long terme.

De très nombreuses actions ont été engagées et beaucoup ont déjà porté leurs fruits. Mais certains changements ne peuvent être immédiats, soit parce qu'ils s'inscrivent dans la durée, soit parce qu'ils sont liés au passage à la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Notre objectif est de faire aboutir tout l'ensemble dans les prochains mois de manière pérenne.

« A nous maintenant d'agir » a été notre slogan dès décembre 2021 à la réception du rapport provisoire, et nous sommes tous mobilisés, élus et agents pour réaliser le projet politique sur lequel nous avons été élus et remédier à tous les importants manquements, dont nous avons certes globalement clairement conscience en présentant notre liste début 2020, mais que l'audit de la CRC nous a aidés à détailler et à préciser.

Houlgate, perle de la Côte Fleurie, doit garder le charme discret, patrimonial et familial de notre station balnéaire, mais tout en étant pleinement en ordre de marche et résolument tournée vers l'avenir.

Je tiens à remercier la Chambre Régionale des Comptes pour la qualité et la pertinence de son audit, qui nous est d'une grande aide, ainsi que toutes nos équipes qui sont mobilisées pour l'avenir de Houlgate.

*Très respectueusement*



**Olivier COLIN,**

**Maire de Houlgate**